

Part de la population immigrée en Languedoc-Roussillon stable depuis 10 ans

Pierre GIRARD - INSEE

Entre 1999 et 2009, la population des personnes immigrées de Languedoc-Roussillon a progressé en moyenne de + 1,4 % par an, soit au même rythme que la population régionale. En 2009, 234 000 immigrés résident dans la région. Leur origine géographique a évolué dans le temps, modifiant ainsi le profil de la population immigrée. Les femmes sont devenues majoritaires parmi les immigrés depuis 1999. Davantage ouvriers, artisans ou commerçants que l'ensemble de la population en emploi de la région, les actifs immigrés en emploi présentent selon leur nationalité des spécificités quant aux professions exercées.

Le Languedoc-Roussillon, 6^{ème} région de résidence des populations immigrées

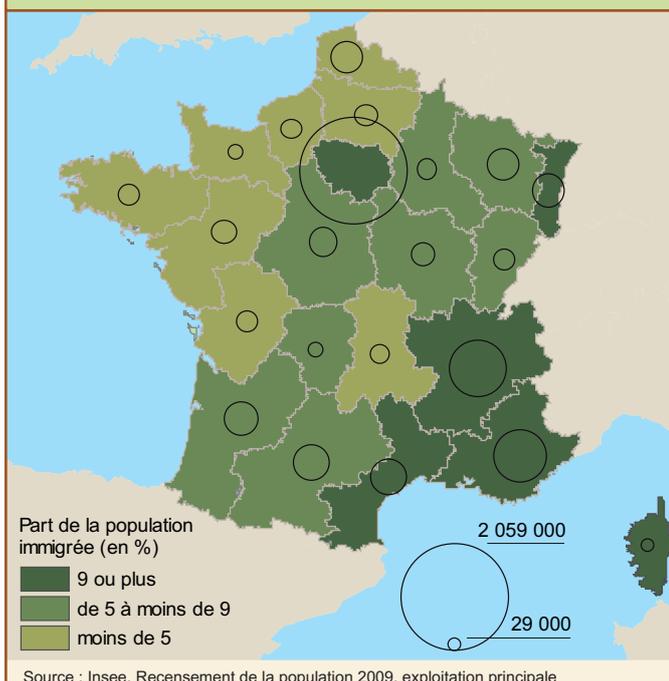
De 1999 à 2009, la population des personnes immigrées de Languedoc-Roussillon, c'est à dire nées de nationalité étrangère dans un pays étranger et résidant en France (cf. définition), a progressé de + 1,4 % par an, au même rythme que la population totale régionale, soit + 29 400 en 10 ans. Avec 9 % de population immigrée, le Languedoc-Roussillon se classe derrière les régions Île-de-France (18 % d'immigrés), Alsace (10 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 %), Corse (9,5 %) et Rhône-Alpes (9 %). La part des immigrés dans la région est restée stable depuis 1999, alors qu'au niveau national elle a augmenté, passant de 7,7 % en 1999 à 8,5 % en 2009. La progression importante de la population régionale et la diminution de l'immigration espagnole expli-

quent que la région passe du 4^{ème} rang en 1999 au 6^{ème} rang en 2009 des régions françaises pour la proportion d'immigrés dans la population (carte 1).

234 000 immigrés résident dans la région

En 2009, la France métropolitaine compte 5,3 millions d'immigrés. En Languedoc-Roussillon, ils sont 234 000 immigrés pour un total de 2 611 000 habitants. La population immigrée se concentre dans le département le plus peuplé, l'Hérault. Avec 95 000 immigrés pour plus d'un million d'habitants, ce département est proche de la moyenne régionale : 9,2 immigrés pour cent habitants. Département limitrophe de l'Espagne, les Pyrénées-Orientales ont la part d'immigrés la plus élevée de la région avec 10,1 immigrés pour cent habitants. Le Gard et l'Aude comptent respectivement 8,6 et 8,5 immigrés pour cent habitants. La proportion d'immigrés enregistrée en Lozère est de 4,5 pour cent habitants, taux parmi le tiers plus faible des départements métropolitains, du fait principalement de son caractère rural.

Carte 1 - La population immigrée par région en France métropolitaine en 2009



Encadré 1 : La localisation des immigrés sur le territoire national

Les immigrés venus de l'Union Européenne (UE) ont une répartition résidentielle assez proche de celle de l'ensemble de la population. En revanche, les immigrés venus d'un pays hors de l'UE sont concentrés aux trois quarts dans les unités urbaines d'au moins 100 000 habitants. En dehors de l'Île-de-France, les immigrés résident à proximité de leur pays d'origine, ou dans des régions ayant des activités spécifiques : 19 % des originaires d'Espagne vivent en Languedoc-Roussillon et 39 % des originaires d'Italie habitent en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en Rhône-Alpes. Les originaires du Maroc sont davantage présents dans les départements à vocation agricole (Corse, Vaucluse, Hérault, Gard...).

Source : Insee, Insee Références, Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012

Parmi les immigrés résidant en Languedoc-Roussillon, un sur cinq est arrivé en France il y a moins de 10 ans.

Parmi les 234 000 immigrés résidant en Languedoc-Roussillon en 2009, 51 000 sont arrivés il y a moins de 10 ans (*tableau 1*). Ces derniers sont originaires d'Europe et d'Afrique, à part égale (43 %). Ils viennent principalement des pays de l'Union Européenne à 27 (37 %) et du Maghreb (34 %). Parmi ceux venus de l'Union Européenne, 9 % viennent d'Espagne, d'Italie ou du Portugal. Depuis 1999, les nouveaux migrants proviennent principalement des autres pays de l'Union Européenne : 28 % des arrivées alors qu'au niveau national, ils sont 18 %.

Les immigrés originaires d'Espagne et d'Italie, principalement issus de vagues d'immigration plus anciennes représentent toujours une part importante des populations immigrées qui vivent en Languedoc-Roussillon, 24 %. Toutefois, cette part a diminué en 10 ans ; elle était de 37 % en 1999. Par sa frontière avec l'Espagne, la région reste encore la première région de résidence des immigrés natifs de ce pays : près d'un immigré natif d'Espagne sur cinq réside dans la région, soit autant

Tableau 1 : Répartition des immigrés par pays de naissance en Languedoc-Roussillon en 2009 *Unités : nombre et %*

Pays de naissance	Population immigrée		Population immigrée arrivée en France entre 1999 et 2009			
	Languedoc-Roussillon		Languedoc-Roussillon		France	
	Effectif	%	Effectif	%	%	
Ensemble	233 900	100,0	100,0	50 750	100,0	100,0
Europe	113 780	48,6	38,4	21 650	42,7	32,4
<i>Espagne</i>	47 140	20,2	4,7	1 470	2,9	1,2
<i>Italie</i>	9 840	4,2	5,8	650	1,3	1,7
<i>Portugal</i>	13 950	6,0	11,0	2 540	5,0	4,4
<i>Autres pays de l'Union Européenne à 27</i>	35 960	15,4	12,5	14 100	27,8	18,1
<i>Autres pays d'Europe</i>	6 890	2,9	4,3	2 890	5,7	7,0
Afrique	97 770	41,8	43,3	22 000	43,4	45,6
<i>dont : Algérie</i>	26 680	11,4	13,5	5 190	10,2	13,4
<i>Maroc</i>	56 010	23,9	12,5	11 870	23,4	10,6
<i>Tunisie</i>	4 290	1,8	4,4	600	1,2	3,6
Turquie	4 780	2,0	4,5	1 300	2,6	4,3
Autres pays	17 570	7,5	13,8	5 800	11,4	17,6

Source : Insee, Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

qu'en Île-de-France. Néanmoins, depuis une trentaine d'année, le nombre d'immigrés d'origine espagnole du Languedoc-Roussillon ne cesse de diminuer, passant de 63 000 en 1999 à 47 000 en 2009. Au total, la population issue de ce courant migratoire a été réduite de près des deux tiers en quarante ans.

Près d'un immigré sur deux possède la nationalité française

En 2009, 55 % des immigrés de la région sont de nationalité étrangère, et 45 % ont acquis la nationalité française (*tableau 2*). Cette part n'a pas évolué depuis dix ans, et reste supérieure à la part française (40 %). Au niveau national, la part des français dans la population immigrée a connu de nombreuses fluctuations depuis le début du siècle ; elle augmente avec l'ancienneté de la présence en France et dépend des pays d'origine. En Languedoc-Roussillon, parmi les immigrés d'origine européenne, près des deux tiers nés en Espagne et en Italie ont acquis la nationalité française, l'ancienneté de leur arrivée en France pouvant expliquer cette proportion. En revanche, deux tiers des immigrés nés au Portugal ont conservé leur nationalité d'origine. Pour les immigrés issus du Maghreb, les situations sont différentes entre les immigrés nés en Algérie et en Tunisie dont plus de 50 % sont français et les immigrés nés au Maroc, dont 37 % ont acquis la nationalité française.

Tableau 2 : Nombre d'immigrés résidant en Languedoc-Roussillon ayant acquis la nationalité française par pays de naissance

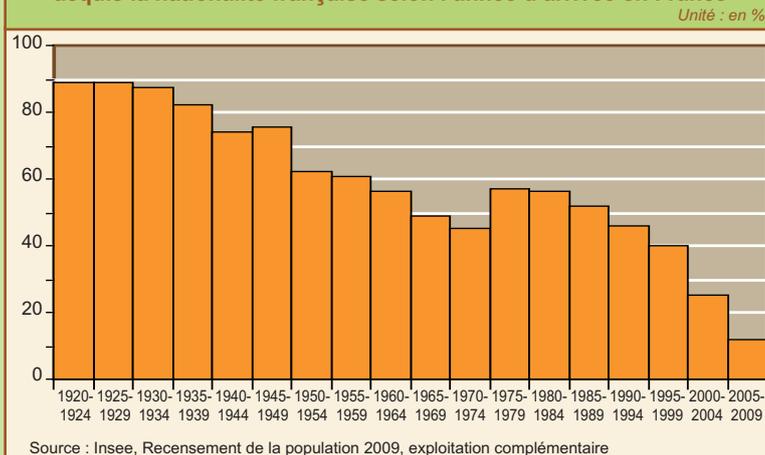
Pays de naissance	Immigrés ayant acquis la nationalité française	% de la population immigrée totale
Ensemble	105 560	45
Europe	53 100	47
<i>Union Européenne à 27</i>	50 690	47
<i>Espagne</i>	31 850	68
<i>Italie</i>	6 660	68
<i>Portugal</i>	4 340	31
<i>Autres pays de l'Union Européenne</i>	7 840	22
<i>Autres pays d'Europe</i>	2 410	35
Afrique	42 510	44
<i>Algérie</i>	13 990	52
<i>Maroc</i>	20 990	38
<i>Tunisie</i>	2 380	56
<i>Autres pays d'Afrique</i>	5 150	48
Turquie	1 240	26
Autres pays	8 710	50

Source : Insee, Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Encadré 2 : le pourcentage d'immigrés naturalisés augmente avec la durée de séjour en France

Au niveau national, les immigrés résidant depuis au moins 10 ans en France sont plus de 50 % à posséder la nationalité française (*graphique 1*). La part de français par acquisition augmente avec la durée de présence dans le pays. Ceci s'explique au moins par deux facteurs. Pour obtenir la nationalité française par naturalisation, il faut au moins cinq ans de résidence en France, et quatre ans pour être naturalisé dans le cadre d'un mariage.

Graphique 1 : Proportion d'immigrés de France métropolitaine ayant acquis la nationalité française selon l'année d'arrivée en France *Unité : en %*



Faible taux d'activité des femmes immigrées, en augmentation depuis 10 ans

Parmi les immigrés de 15 ans et plus en Languedoc-Roussillon, 36 % sont actifs en emploi, 12 % se déclarent au chômage, 5 % sont étudiants, 29 % sont retraités et 11 % se déclarent au foyer (*graphique 2*). Dans la région, la part des immigrés à la retraite et celle des actifs en emploi sont différentes des parts nationales. En effet, du fait de la structure par âge de la population immigrée régionale, les retraités y sont proportionnellement plus nombreux, 29 % des immigrés de 15 ans et plus, contre 20 % en France. A contrario, les actifs en emploi sont sous-représentés au sein de la population immigrée régionale, 36 % contre 46 % en France métropolitaine.

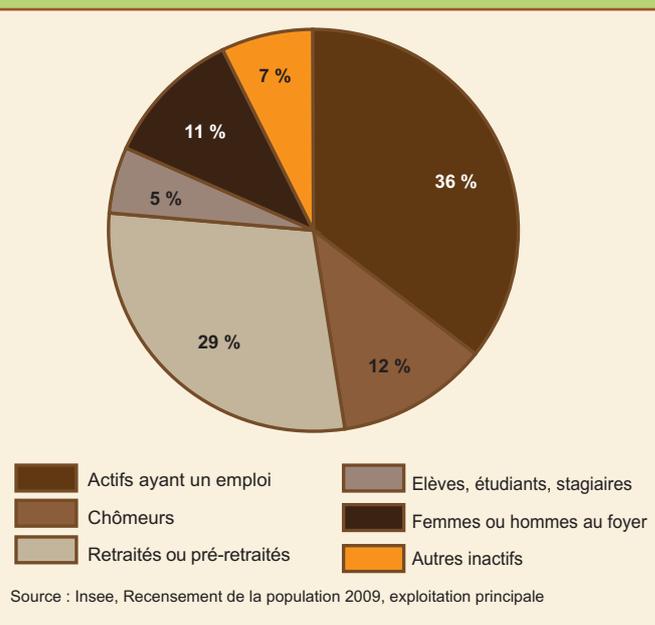
La répartition par type d'activité est différente entre les hommes et les femmes immigrés : en Languedoc-Roussillon, le taux d'activité des hommes immigrés, 56 %, est de même ordre que celui de l'ensemble de la population masculine régionale, contre 65 % en France. Il s'est stabilisé depuis 10 ans. En revanche, celui des femmes reste inférieur à celui de l'ensemble des languedociennes, 40 % contre 48 %, malgré une progression de 6 points depuis dix ans, 34 % en 1999. En France métropolitaine, le taux d'activité des femmes immigrées de 15 ans et plus est de 52 %.

L'emploi des immigrés davantage concentré selon les catégories socioprofessionnelles

Quel que soit le motif d'entrée établi par le titre de séjour et l'ancienneté en France, les immigrés occupent une place significative sur le marché du travail. Au total, 80 000 immigrés actifs ont un emploi. Ils représentent 8 % des 960 000 actifs en emploi de la région, proportion similaire à la moyenne nationale. Si les immigrés sont présents dans toutes les catégories socioprofessionnelles, ils occupent toutefois majoritairement des emplois peu qualifiés et principalement dans les secteurs des services, du bâtiment et de l'agriculture, fortement représentés dans la région. Parmi les professions les plus souvent exercées arrivent en tête les ouvriers, avec respectivement 17,5 % et 10 % de l'emploi immigré total. Selon l'étude du Centre d'Analyse Stratégique (CAS) de 2012, « la surreprésentation des immigrés par métier au niveau régional ou local tire ses origines à la fois de l'implantation des flux migratoires, de l'histoire du développement économique régional et du fonctionnement des marchés régionaux ou locaux du travail ».

Graphique 2 : Répartition des immigrés de 15 ans ou plus par type d'activité

En Languedoc-Roussillon plus d'un tiers des immigrés sont des actifs ayant un emploi



Les Français par acquisition ont une répartition de leur emploi par catégorie socioprofessionnelle sensiblement différente des immigrés restés étrangers

Au-delà du pays d'origine, la répartition des actifs immigrés en emploi par catégorie socioprofessionnelle est différente selon leur nationalité (*tableau 3*). Si le cadre législatif conditionne l'accès au marché du travail, les populations immigrées déjà présentes peuvent aussi expliquer ces différences. Selon les nationalités, la répartition des emplois des immigrés sur quelques professions est plus ou moins concentrée. En Languedoc-Roussillon, 49 % des immigrés en emploi ont acquis la nationalité française. Comparativement à l'ensemble des actifs immigrés en emploi, ils sont davantage contremaîtres, cadres de maîtrise, mais également techniciens. Ils sont également présents dans la fonction publique (cadres, intermédiaires et agents) et dans les professions de services aux particuliers.

Tableau 3 : Actifs occupés par nationalité regroupée et catégorie socioprofessionnelle en 2009 en Languedoc-Roussillon

Unité : %

Catégorie socioprofessionnelle	Agriculteurs exploitants et Artisans, commerçants	Cadres, professions intellectuelles sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Population totale	11	14	26	30	19	100
Population immigrée	14	11	16	27	33	100
Français par acquisition	13	10	18	31	28	100
Etrangers de nationalité d'un pays africain	10	6	9	22	53	100
Etrangers de nationalité d'un pays européen	18	15	17	22	28	100
Autres étrangers	15	14	13	25	33	100

Source : Insee, Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Les immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française sont plus fréquemment ouvriers, artisans ou commerçants

Au sein des immigrés en emploi, 51 % ont conservé leur nationalité étrangère. Les actifs immigrés en emploi ressortissants d'un pays européen représentent 27 % des actifs occupés immigrés. Les nationalités les plus nombreuses sont la nationalité portugaise (7 %) et espagnole (5 %). Le profil des métiers des actifs en emploi espagnols se rapproche de celui des français par acquisition. Pour les actifs occupés de nationalité portugaise, le profil est plus spécifique : 10 % sont ouvriers non qualifiés du gros œuvre dans le BTP, et 7 % sont des maçons qualifiés. Ils sont aussi surreprésentés, 22 %, dans les professions d'ouvriers agricoles, surtout de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière. Les immigrés des autres pays d'Europe sont surreprésentés parmi les professions libérales, les cadres administratifs d'entreprises, les professeurs et professions intellectuelles supérieures et les professions de l'information et de l'art, mais aussi parmi les commerçants. En effet, 22 % sont cadres ou professions intellectuelles supérieures et 17 % sont artisans ou commerçants.

Un quart des immigrés actifs ayant un emploi ont une nationalité d'un pays africain. Plus de la moitié d'entre eux sont ouvriers. Les actifs en emploi de nationalité marocaine et algérienne sont les plus nombreux : ils représentent respectivement 12 % et 3 % des immigrés en emploi de la région. Les actifs immigrés marocains en emploi sont 60 % à être ouvrier, notamment des ouvriers non qualifiés du gros œuvre dans le BTP (8,3 %) et des maçons qualifiés (8,6 %). Ils sont aussi surreprésentés parmi les ouvriers agricoles, notamment de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière. En effet, cette profession regroupe 17 % des actifs marocains en emploi contre 7 % de l'ensemble des immigrés en emploi.

Encadré 3 : Les immigrés dans la population active nationale

En moyenne sur la période 2006-2010, la part des immigrés dans la population active âgée de 25 à 64 ans vivant en France métropolitaine s'élève à 9,3 %. Les deux tiers de ces actifs immigrés sont originaires d'un pays hors union européenne à 27 (UE 27). Du fait de la présence plus importante des immigrés dans les zones frontalières et les régions urbanisées ou industrielles, la part des immigrés dans la population active est supérieure à la moyenne nationale en Île-de-France, où un actif sur cinq est immigré, dans les régions du Sud-est (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse) et en Alsace, où elle se situe entre 10 % et 20 % en moyenne.

Source : Insee, Insee Références, Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012

Bibliographie

« Immigrés et descendants d'immigrés en France »

Insee, Insee Références - Edition 2012

« L'emploi et les métiers des immigrés »

Centre d'Analyse Stratégique, Document de travail n°2012-01, février 2012

« Parlons immigration en 30 questions »

François Héran, Doc en poche, La documentation française
Ined, population et société, novembre 2010

« Les nouveaux migrants en 2009 »

Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, Info migrations Numéro 19 - janvier 2011,

« Atlas national des populations immigrées »

PRIP 2010 - 2012, Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration

Encadré 4 : Définitions, sources

Définitions

Immigré : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Immigré : personne résidant en France, née de nationalité étrangère dans un pays étranger.

Étranger : personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française.

Population totale en Languedoc-Roussillon - 2009			
2 610 890 100 %			
	Français de naissance	2 332 458	89,3 %
Français 2 463 812 94,3 %	Français par acquisition	131 354	5,0 %
	nés en France	25 794	1,0 %
	nés à l'étranger	105 560	4,0 %
Etrangers 147 078 5,7 %	nés à l'étranger	128 952	4,9 %
	nés en France	18 126	0,7 %

Nationalité : La nationalité est le lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques.

La nationalité française peut résulter d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) ; d'une acquisition à la suite d'évènements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation).

La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit du sol) ; à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

Naturalisation : Naturaliser français un étranger, c'est lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

Sources

Les résultats de cette étude sont issus des recensements de la population. Jusqu'en 1999, le recensement de la population a été réalisé de manière exhaustive. Les résultats de 2009 sont issus des enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2007 et 2011.